

M.A.J 24/04/2025

1- Objet :

Bouygues Bâtiment a mandaté l'entreprise SICA LOGISTIQUE pour assurer des missions logistiques suivantes :

- Gestion du Planning des livraisons
- Supervision des zones de déchargement et de stockage
- Supervision des déchargements
- Gestion et conduite du lift extérieur et de l'ascenseur intérieur
- Gestion des déchets
- Réalisation de prestations logistiques : déchargement et livraison de matériaux à pied d'œuvre.
- Gestion des accès de livraison.

Le présent protocole présente ci-après les modes opératoires et les règles à respecter par les entreprises en lien avec les différentes missions décrites ci-dessus.

Le respect de ces modes opératoires et de ces règles contribue à une coactivité plus aisée des différents corps d'états, une meilleure gestion des déchargements et des zones qui y sont liées, une meilleure gestion des déchets, une sécurité renforcée et favorise le bon avancement du chantier.

A compter du 3 mars 2025, une équipe logistique SICA aura la charge de la réalisation de ces différentes missions. Elle sera encadrée par un logisticien SICA présent sur le chantier.

En attendant cette date, les déchargements seront assurés par BY.

2- Annoncer une livraison et réserver une prestation :

La demande de RDV devra se faire au minimum 48 h avant la date de livraison ou de réservation d'un moyen (hors weekend et jours fériés) **via l'application web accessible à l'adresse suivante :**

<https://sicabooking.odoo.com/chantier-nhargenteuil>

L'entreprise sélectionnera :

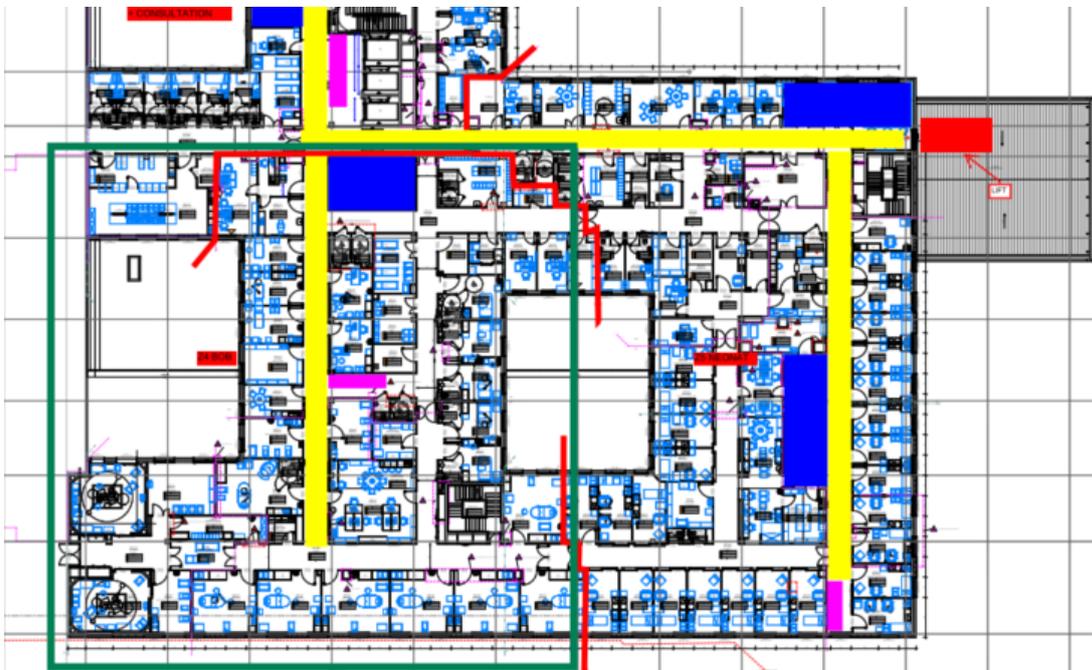
1/ La prestation souhaitée :

- **FS - Full service par SICA:**
Déchargement et livraison à pied d'œuvre des matériaux, en pied de façade et à l'intérieur des bâtiments dans les zones tampon prévues à cet effet.
(19 € pendant la période de démarrage et de fin de prestation, c'est-à-dire lorsque le logisticien SICA est à même de gérer seul la prestation, et 38 € ensuite en période de pleine activité).
- **DM - Déchargement au Manitou par SICA :**
Déchargement du camion jusqu'à une zone de stockage extérieure (accessible uniquement aux entreprises spécifiées par BY)
(13 € la prestation)

- **UL - Utilisation du lift par SICA :**
Utilisation du lift seul (15' max). L'entreprise utilisatrice charge et décharge les matériaux dans le lift, SICA n'a qu'une mission de conduite du lift.
(13 € la prestation)
- **TH - Transfer Horizontal par SICA:**
Transfert d'une palette d'une zone tampon A à une zone tampon B située au même étage.
(10 € la prestation)
- **TV – Transfert vertical par SICA :**
Transfert d'une palette d'un étage A et d'une zone A à un étage B et une zone B
(25 € la prestation)
- **EV – Evacuation de palettes par SICA :**
Chargement de matériels consignés (ex : lot de 10 palettes), repris à partir d'une zone de stockage intérieure ou extérieure, pour évacuation par camion.
(28 € la prestation)
- **DG – Déchargement à la grue par BY**
Demande à formuler 1 semaine à l'avance
Déchargement du camion à la grue et stockage du matériel en toiture, dans l'un des 2 patios du sous-sol.
Convention de mise à disposition de grue à tour + plan de levage à signer préalablement à tout levage.
(125€ les 30mn avec chef de manœuvre ST habilité ou 150€h avec chef de manœuvre BY)
- **DA - Déchargement AUTONOME :**
L'entreprise utilisatrice dispose de ses propres moyens de déchargement/levage.
Ce type de déchargement est accessible uniquement aux entreprises spécifiées par BY (ex : ascenseurs).
Validation auprès de BY à obtenir préalablement à toute livraison.

2/ le niveau (SS1 à N4) et la Zone où elle souhaite cette prestation

Exemple : Niveau 1 - Zone 4 BOB



Les zones définies pour les livraisons sont les suivantes (cf plans logistiques en annexe) :

SOUS-SOL : (uniquement accessible à la grue tant que les MC intérieurs ne sont pas en service)

- Zone 1 : PERSONNEL + URG
- Zone 2 : VESTIARES + TECHNIQUES
- Zone 3 : TECHNIQUES ET VS MB1

REZ DE CHAUSSEE :

- Zone 1 : IMAGERIE
- Zone 2 : ZONE CENTRALE + PCS
- Zone 3 : URGENCE 1
- Zone 4 : URGENCE 2

NIVEAU 1 :

- Zone 1 : USIC
- Zone 2 : SC + REA
- Zone 3 : ZONE CENTRALE + CONSULT
- Zone 4 : BOB
- Zone 5 : NEONAT

NIVEAU 2 :

- Zone 1 : HERBERGEMENT 2
- Zone 2 : HERBERGEMENT 1
- Zone 3 : ZONE CENTRALE ET CONSUL
- Zone 4 : PEDIATRIE
- Zone 5 : ADMINISTRATION

NIVEAU 3 :

- Zone 1 : HERBERGEMENT 2
- Zone 2 : HERBERGEMENT 1
- Zone 3 : ZONE CENTRALE
- Zone 4 : PEDIATRIE
- Zone 5 : SSR ET ADMINISTRATION

Nota : Si le déchargement concerne plusieurs niveaux : sélectionner celui concerné par le plus grand nombre de palettes, ou prévoir à l'arrivée du camion un étiquetage de chaque palette avec la destination du matériel.

3/ la date souhaitée parmi les jours et les créneaux horaires disponibles (Délai mini : 48h)

Puis l'entreprise communiquera systématiquement les informations suivantes :

- Description succincte des matériaux à livrer, avec plusieurs lignes si nécessaire
- Nombre de palettes (ou équivalent : chevalets, racks...) respectant les dimensions max permettant de rentrer dans les lifts.
- Nom, Prénom, Mobile et Mail de la personne contact sur le chantier pour l'entreprise utilisatrice

La demande de RDV sera validée par retour de mail à l'entreprise. En cas de nécessité de changement d'horaire, le logisticien SICA proposera à l'entreprise un autre RDV.

Le délai d'annulation des RDV par l'entreprise **est la veille à 12h**, la prestation sera facturée par SICA si pas possible de la substituer par une autre prestation.

3- Accueil des transporteurs pour les livraisons :

Le transporteur se présentera au portail à l'adresse suivante :
44 rue Lhérault Clouqueur à Argenteuil.

Le chauffeur devra impérativement être équipé d'EPI : casque, chaussures de sécurité et gilet réfléchissant, et gants. Sans ces équipements, l'accès sera refusé.

A l'arrivée du camion, le logisticien vérifiera s'il a bien été planifié :

- Si c'est le cas, il procèdera à l'ouverture du portail, dirigera le transporteur vers une des zones de déchargement et préviendra le contact de l'entreprise utilisatrice pour prendre en charge la livraison et signer les documents.
- Si ce n'est pas le cas, le logisticien pourra renvoyer le camion. Cette décision se prendra en fonction des impératifs du chantier après consultation de BY et/ou de EQUANS.

- Dans le cas d'un horaire de livraison non respecté, s'il y a un créneau horaire disponible ultérieurement dans la journée, le logisticien orientera le transporteur vers une zone d'attente afin qu'il se présente à nouveau dans le créneau horaire disponible.

a- Déchargement ou chargement du camion :

Le déchargement du camion s'effectuera sur la zone de déchargement affectée lors de la demande de rendez-vous effectuée via l'application web.

Les matériaux seront acheminés depuis la zone de déchargement vers leur destination par SICA (si prestation Manitou + Lift demandée), ou par BY (si prestation Grue demandée).

Attention, prévoir un camion débâchable en latéral pour un déchargement par SICA (via manitou), et débâchable par le dessus pour un déchargement à la grue. Les palettes doivent pouvoir être prises dans les 4 sens.

Le colisage doit respecter les standards BY (si grutable, charge monobloc avec points d'élingage définis et identifiés etc ...) ; sinon refus des livraisons et donc du levage. Préciser les contraintes de poids et dimensions par colis selon le type d'appro choisi

Le temps d'utilisation des zones de déchargement est par défaut de 60 minutes maximum. Passé ce délai, les zones de livraison devront être disponible aux autres entreprises selon le planning défini. En cas de besoin de temps d'utilisation plus important de la zone, le logisticien SICA, pour autant que la demande ait été faite 48 heures à l'avance, pourra attribuer à l'entreprise une plage horaire plus longue.

Aucun déchargement en dehors de ces zones ne pourra être fait sans accord préalable du logisticien SICA. Aucun stockage de matériel ne pourra être fait sur la zone de déchargement.

Les matériels et matériaux devront impérativement être mis en zone de stockage du destinataire ou au poste de travail, et en aucun cas entreposés dans la zone de déchargement.

Dans le cas de dommages causés aux matériels et matériaux transportés par SICA lors d'un déchargement, SICA dispose d'une assurance transport qui couvre les dégâts occasionnés dans la limite de 5000 € de valeur par palette. Au-delà de cette valeur, l'entreprise devra, préalablement à la prise en charge par SICA, déclarer la valeur des marchandises transportées.

Sans déclaration préalable de l'entreprise, il sera admis que la palette pris en charge par SICA a une valeur inférieure à 5 000 €.

b- Utilisation des lifts :

SICA est la seule entreprise habilitée à conduire les lifts.

Les entreprises peuvent effectuer cette réservation sur l'application web.

Capacité du lift extérieur

- Intérieur cabine : 1500 x 3900 x 1800 HT
- Charge : 3,2t
- Niveaux desservis : N1/N2/N3

Pour des raisons de capacité des transpalettes, SICA manutentionne des palettes de 2 tonnes maximum

Capacité du monte-charge intérieur :

- Intérieur cabine compris la protection : 1350 x 2550 x 2400
- Dimensions portes compris protections : 1250 x 1800
- Charge : 2t
- Niveaux desservis : SS1/N0/N1/N2/N3/N4

Capacité du monte-malade intérieur :

- Intérieur cabine compris la protection : 1750 x 2350 x 2400
- Dimensions portes compris protections : 1250 x 1800
- Charge : 2t
- Niveaux desservis : SS1/N0/N1/N2/N3

c- Livraison de petit matériel et outillage :

La livraison de **petit matériel et d'outillage** à l'aide de véhicule type utilitaire, conduit par son chauffeur uniquement (une seule personne par véhicule, qui devra préalablement s'être présenté au bureau de chantier pour vérification du droit d'accès) devra se faire dans la mesure du possible le matin de 7h00 à 8h00 et le soir de 16h00 à 17h00, **sans demande de RDV** dans l'application web.

Pour ce faire, l'entreprise se présentera à l'entrée du chantier. Le délai de déchargement ne pourra dépasser 30 minutes, et ne devra en aucun cas gêner les livraisons par camion en cours, ou programmées.

Aucun stationnement n'est autorisé sur le chantier. A l'issue du déchargement, l'entreprise ressortira donc son véhicule.

d- Gestion des déchets :

SICA met à disposition des entreprises, des bennes de 1m3 qui seront positionnées dans les étages des bâtiments (cf plan en annexe)

Les bennes sont mutualisées entre les différents corps d'état et identifiées par type de déchets.

SICA a la charge du transport de ces bennes d'étages vers les bennes extérieures de chantier.

A charge des entreprises de respecter le tri comme indiqué sur les affiches signalétiques des bennes. Le personnel SICA fera des contrôles réguliers pour s'assurer que l'ensemble des mesures exigées sont respectées.

En cas de non-respect du tri et dans le cas où la demande de correction orale n'aurait pas permis de régler rapidement le problème, une notification écrite sera transmise à l'entreprise ainsi qu'à BY.

Les entreprises qui ne respecteront pas le tri, se verront facturer le traitement de la benne.

En cas d'écarts répétés ou conséquents, des sanctions financières pourront être appliqué par BY

Les bennes d'étages seront identifiées comme suit :

- Gravats
- Métaux
- Bois
- Plâtre
- Carton
- Déchets ultimes

A charge des entreprises de découper les déchets volumineux pour les mettre dans les bennes.

Les bennes surchargées, ou dont le contenu dépasse la benne, ne seront pas tolérées

4- Moyens humains et matériel

Moyens humains mobilisés par SICA :

Seul le poste du chef de chantier logistique est indiqué et facturé en part fixe. Il comprend le salaire et frais associés, notamment les frais de déplacement, son ordinateur avec imprimante et connexion internet, son téléphone, les moyens de communication avec les autres opérateurs, et l'outil numérique de services logistiques (SICA BOOKING).

Il sera accompagné d'une équipe polyvalente dont l'effectif variera en fonction de la charge de travail et de l'avancement du chantier.

Les équipements de protection individuelle sont fournis par SICA et respecteront les standards BY. SICA s'assurera que le personnel possède bien tous les permis nécessaires à la réalisation des différentes prestations.

Le tarif de ces moyens humains est inclus dans les prix des prestations logistiques.

Pendant la période de démarrage et de fin du chantier, tant que le chef de chantier SICA n'a pas besoin de ressources complémentaires pour assurer la mission et le nombre de prestations demandées, la prestation FULL sera facturée moitié prix (18€/u).

Moyens matériels mis en œuvre par SICA :

SICA louera 300 sous-palettes consignées de 240 X 380 pour la durée du chantier. Ces dernières seront expédiées sur le chantier en 1 fois.

SICA mettre en œuvre tout le matériel nécessaire à la réalisation de la prestation, notamment :

- Le ou les manitous avec fourche rotatives
- Les transpalettes électriques
- Les bennes à déchets en nombre suffisants

Le comblement des décaissés inférieurs à 43mm

Assurances souscrites par SICA :

SICA souscrira une assurance transport qui couvre les dégâts occasionnés aux marchandises transportées par SICA dans la limite de 10000€ de valeur par palette.

Au-delà de ce montant est pour autant que l'entreprise ait bien indiquée la valeur des marchandises transporter lors de sa réservation sur SICA BOOKING, SICA contractera une assurance ad valorem qu'elle refacture l'entreprise selon le barème de prime suivant :

- Au-delà de 10000€ la prime est égale à 0,10% de la valeur déclarée de la marchandise ; un minimum de 20€ est perçu.
- Au-delà de 50000€ la prime est égale à 0,05% de la valeur déclarée de la marchandise ; un minimum de 60,00€ perçu.

Moyens matériels mis en œuvre par BY :

Le lift extérieur tel que défini au paragraphe ci-dessus.

La mise à disposition des monte-charges tels que définis au paragraphe ci-dessus.

Un bungalow équipé d'un bureau, un fauteuil, une table, 4 chaises et 1 armoire.

Les vestiaires et réfectoires pour le personnel SICA

Les infrastructures nécessaires à la réalisation de la prestation, notamment électricité, rampes ou comblement de décaissés > 43mm, les plateformes de déchargement, etc...

5- Prise en charge de la prestation

Pour BY et ses sous-traitants :

La prestation est complètement prise en charge par BY, que ce soit au niveau des prestations de grues (réalisées par BY) que de celles réalisées par SICA (déchargement, FULL, évacuation des déchets ...).

BY nommera un référent logistique qui s'assurera, notamment avec le relevé détaillé mensuel que lui donnera SICA, que les prestations demandées sont bien justifiées ; si des écarts étaient constatés, un RDV BY/SICA/ST1 sera monté afin d'avoir des explications sur les demandes abusives et adaptés les futures demandes. BY n'exclut pas une refacturation en cas de dépassement important non justifié.

Pour EQUANS et ses sous-traitants :

BY et EQUANS se sont mis d'accord sur une clef de répartition pour la prise en charge des différentes prestations logistiques

Cet accord n'étant pas l'objet du présent protocole, il faut juste retenir que :

- EQUANS participe de manière forfaitaire au frais fixes
- EQUANS paiera les frais variables en fonction des prestations réellement demandées.

6- Contacts

BOUYGUES :

Coordinateur logistique : Malik MESRARI

Coordinateur logistique suppléants : Philippe BASTET et Grégoire THOUVENOT

SICA LOGISTIQUE :

Frédéric CAMBLAIN

Téléphone : +33 7 66 31 94 65

Mail : nhargenteuil@sica-logistique.fr

Horaire de présence sur le chantier :

De 7h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 du lundi au jeudi et de 7h00 à 12h00 le vendredi pendant la période de démarrage et de fin de prestation, c'est-à-dire lorsque le logisticien SICA est à même de gérer seul la prestation

De 7h00 à 17h00 du lundi au jeudi (jusque 18h00 en période de pleine charge)

De 7h00 à 13h00 le vendredi (jusque 16h00 en période de pleine charge)

Position du bungalow logistique : à l'entrée de la zone logistique G2

